



## Facture reparation chauffage

Par **chadufau**, le **26/05/2010** à **08:21**

Bonjour,

Suite au non fonctionnement de plusieurs radiateurs, nous avons fait appel à l'entreprise Bussière & Merlingeas; leur devis s'élevant à 500 € a du être envoyé par l'artisan au propriétaire de la maison, à savoir la SCI St Antoine. Entre temps, ayant eu la visite de Mr et Mme Granger (Mathilde Granger étant la gérante de la SCI), je leur ai fait part du montant du devis et Mr Granger m'a répondu mot pour mot: " si c'est 500 €, ça va !". Jusque là tout laissait présager une réparation "ordinaire" et une logique de règlement de la facture par le propriétaire.

Mais, les problèmes de chauffage n'étant pas réglés (les radiateurs ne fonctionnant toujours pas), nous avons rappelé l'entreprise Bussière & Merlingeas afin de les en informer. Ils sont donc repassés, ont regardé une fois de plus la chaudière afin de régler une bonne fois le problème. Je leur ai dit que de toute façon on ne pouvait pas rester sans chauffage et qu'ils devaient le réparer (je les avais au tout début fait venir pour ça). Ils ont donc fait leur travail et sont repartis en me disant de les tenir au courant (le temps que la chaudière se remette en route) pour savoir si tout fonctionnait correctement.

Malheureusement, une fois de plus nos radiateurs ne fonctionnant toujours pas, je les ai rappelés, ils sont revenus... plusieurs fois, se heurtant apparemment à un problème qu'ils ont eu beaucoup de mal à résoudre.

Au bout du compte, la facture finale s'est élevée à 1000 € et notre propriétaire a contesté, d'une part la première facture de 500 € correspondant au devis initial en demandant le détail du temps facturé, et d'autre part la seconde facture pour ne pas avoir reçu le devis.

Malheureusement un problème peut parfois en engendrer un autre; ma compagne et colocataire (Véronique Demartin) est artisan à son compte et a son salon de coiffure dont deux de ses clients sont Mr Bussière et Mr Merlingeas. Depuis cet incident, ces deux messieurs sont venus se faire couper les cheveux et ont décidé de ne pas payer en disant

que les coupes seraient défalquées de la facture du chauffage.

QUE PUIS JE FAIRE ET QUE DOIS JE FAIRE ?